



Section de la Somme du Syndicat National unifié
des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles - Force - Ouvrière

Amiens, le 1^{er} février 2016

François Standaert
secrétaire départemental
(06 10 58 58 99)

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
de la Somme
20 Bd d'Alsace Lorraine
80000 AMIENS

Objet : ingérence de la municipalité d'Amiens dans les écoles.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Notre organisation syndicale a été reçue en entrevue le lundi 25 janvier pour aborder plusieurs points. Le problème des injonctions des municipalités auprès des enseignants ou des directeurs y a été évoqué.

Un exemple précis vient parfaitement illustrer ce problème. Par courrier en date du 27 janvier 2016, la municipalité d'Amiens demande aux directeurs d'école de lui adresser un document d'évaluation du PEDT et de devenir les acteurs obligatoires de l'articulation entre les activités scolaires et périscolaires. Elle les informe de l'existence de comités de secteurs ou de comités de suivi de territoires où figurent les directeurs d'école qui se réuniront pour assurer la cohérence des activités à partir des objectifs du PEDT.

La municipalité deviendrait-elle le donneur d'ordre en termes d'obligations de service des enseignants ? Deviendrait-elle le maître d'œuvre en termes d'activités scolaires ? Les enseignements dispensés par les enseignants fonctionnaires d'Etat, sous la responsabilité du ministère de l'Education Nationale, devraient-ils dépendre des desideratas des municipalités ? Autant de questions qui appelleront une réponse positive si les différentes demandes de la municipalité ne sont pas prohibées.

Notre organisation syndicale sollicite votre intervention immédiate auprès de la municipalité amiénoise pour mettre un terme immédiat :

- à sa volonté de s'ingérer dans les enseignements et la pédagogie des enseignants,
- à sa volonté d'organiser des rencontres régulières, des réunions d'échange, des temps forts communs,
- à sa volonté de solliciter les directeurs d'école et les enseignants pour élaborer des documents pour la transmission de l'information sur les activités et le fonctionnement du PEDT, pour porter un regard sur le rythme des temps scolaires et périscolaires, sur la participation des enfants et des parents au PEDT, sur le partenariat école/accueil de loisirs, pour proposer des pistes d'amélioration du PEDT...
- à sa volonté de convier les directeurs aux réunions du comité de suivi du PEDT dans les secteurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire départemental
François Standaert



☰
SNUDI FO Somme
26, rue Frédéric Petit
BP 90723
80007 AMIENS Cedex 1

snudi.fo80@yahoo.fr

☎ 03 64 26 50 90

Union Départementale
Force Ouvrière
03 22 91 37 10
(du lundi au vendredi)